

DÉPARTEMENT
S A V O I E
CANTON
BOURG-SAINT-MAURICE
COMMUNE
T I G N E S

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

N° 032 du 16 juillet 2019

Application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2019 modifiant les délibérations portant délégations d'attribution au Maire.

OBJET : MARCHE D'ACQUISITION ET LIVRAISON D'UNE MINI CHARGEUSE ARTICULÉE, D'UN PORTE-OUTILS ARTICULÉ ET D'UNE MINI FRAISE À NEIGE POUR LA COMMUNE DE TIGNES / LOT N°1 : MINI CHARGEUSE ARTICULÉE SUR PNEUMATIQUES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°D2019-01-01 du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2019 modifiant les délibérations portant délégations d'attribution en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2019 du budget principal de la Commune adopté le 28 mars 2019,

Considérant la nécessité d'acquérir une mini chargeuse articulée en remplacement d'un engin obsolète,

Considérant la consultation des entreprises pour l'acquisition et la livraison d'une mini chargeuse articulée, d'un porte-outils articulé et d'une mini fraise à neige pour la Commune de Tignes / Lot n°1 : Mini chargeuse articulée sur pneumatiques, lancée le 17 mai 2019 dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA), définie aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

Considérant que les prestations sont réparties en un lot détaillé comme suit :

- Lot n°1 : Mini chargeuse articulée sur pneumatiques

Considérant qu'à l'issue de cette consultation l'offre de la société BERGERAT MONNOYEUR SAS, sise 117 Rue Charles Michel à SAINT DENIS (93200) s'est révélée être la mieux disante pour le lot n°1,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'attribuer et de signer le marché n°TIG19-05FOU relatif à l'acquisition et la livraison d'une mini chargeuse articulée, d'un porte-outils articulé et d'une mini fraise à neige - Lot n°1: Mini chargeuse articulée sur pneumatiques, avec la société BERGERAT MONNOYEUR SAS, sise 117 Rue Charles Michel à SAINT DENIS (93200) pour un montant après négociation de 53 500,00 € HT soit 64 200,00 € TTC.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARTICLE 3 : De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Commune, Chapitre 21, compte 2182.

AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE, LE

Pour extrait conforme certifié par Monsieur le Maire qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tignes, le 16 juillet 2019

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} Adjoint,
Serge REVIAL
Le Maire,
Jean-Christophe VITALE

